

République Française
MAIRIE DE BALBIGNY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200115-20230328-DM20-2023-03-28-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/03/2023

SEANCE du 28 mars 2023 à 20h00

Date de la convocation : 21/03/2023

Date d'affichage : 21/03/2023

NOMBRE DE MEMBRES		
EN EXERCICE	PRESENTS	VOTANTS
23	21	23

L'an deux mille vingt trois, le vingt huit février, à vingt heures, les membres composant le Conseil Municipal de Balbigny se sont réunis en mairie de Balbigny sous la présidence de M. Gilles DUPIN, maire, après avoir été dûment convoqués dans les délais légaux le 21/03/2023.

L'avis de la tenue de la présente réunion a été affiché le jour même de l'envoi des convocations sur le panneau officiel de la mairie.

Mme DUFOUR Françoise – M CHOMAT Pascal - Mme VERPY Evelyne - M VOLLE Jean Marc - Mme TRIOMPHE Christine – M PADET René - Mme CARTON Marie Claude – Mme DURON Josette - M PONCET Marc - Mme FERRE Odile - Mme PEILLON Jacqueline - M LAMURE Christophe - Mme CHABANNE Christelle - Mme PERRIN Cécile - M DUCROUX Loïc – Mme PALMIER Catherine - Mme COLOMB Florence - M CELEN Devris - M NAULIN Jean Yves - Mme DURON Sabrina

Pouvoirs déposés : M BOULOGNE Jérôme donne pouvoir Mme VERPY Evelyne - M YENIL Etienne donne pouvoir à Madame Christine TRIOMPHE

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme VERPY Evelyne

Objet : Affectation du résultat du budget communal de l'exercice 2022

Mme Verpy expose :

Il s'agit du résultat de l'exercice auquel on ajoute celui de l'exercice précédent pour obtenir le résultat global ou cumulé.

Le résultat d'investissement est affecté automatique en investissement sur le budget N+1

Le résultat de fonctionnement peut être affecté en fonctionnement ou/et en investissement. La part affectée en investissement est libre mais doit couvrir à minima le besoin de financement.

Il est proposé d'affecter les résultats 2022 du budget communal de la façon suivante :

	RESULTAT GENERAL	AFFECTATION EN FONCTIONNEMENT	AFFECTATION EN INVESTISSEMENT (autofinancement)
Fonctionnement	758 922,22 €	318 922,22 €	440 000,00 €
Investissement	- 326 728,86 €		-326 728,86 €
TOTAL	432 193,36 €	318 922,22 €	113 271,14 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 19 voix pour et 4 voix contre approuve l'affectation du résultat telle que présentée.

Le Maire,
Gilles DUPIN,

Fait et délibéré à Balbigny,
Copie certifiée conforme
A Balbigny, le 28/03/2023

